

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 mars 2016</b>	<b>N° 2016-167</b>

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00  
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30  
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50  
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 mars 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Mobilité  <b>Direction de la multimodalité</b>	<b>N° 2016-167</b>

---

**Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation**

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°2012/0674 du 28 septembre 2012, n°2013/0988 du 20 décembre 2013 et n°2015/0041 du 23 janvier 2015, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycles à destination des particuliers résidant sur le territoire de la Métropole, ou salariés d'établissements situés sur le territoire de la Métropole ayant mis en œuvre un plan de déplacement d'entreprise.

Afin de favoriser les ménages disposant de revenus limités, il a été décidé de tenir compte du revenu fiscal de référence du foyer, mensualisé et divisé par le nombre de parts du ménage (quotient familial). La subvention est ainsi calculée sur la base d'un prix moyen de 2 400 € pour un vélo cargo électrique, 1 700 € pour un vélo cargo, 1 200 € pour un Vélo à assistance électrique (VAE) ou un tricycle électrique, 800 € pour un vélo pliant ou un tricycle :

- un quotient familial inférieur à 1 200 € permet l'attribution d'une aide de 25% du prix d'achat plafonnée à 600 € pour un vélo cargo à assistance électrique, à 450 € pour un vélo cargo, 300 € pour un VAE et tricycle à assistance électrique, à 200 € pour un vélo pliant et un tricycle,
- un quotient familial compris entre 1 200 € et 2 200 € permet l'attribution d'une aide de 12,5% du prix d'achat plafonnée à 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique, à 225 € pour un vélo cargo, 150 € pour un VAE et un tricycle à assistance électrique et de 100 € pour un vélo pliant et un tricycle,
- un quotient familial supérieur à 2 200 € ne donne droit à aucune aide.

Les ménages bénéficiant de la subvention s'engagent :

- à ne solliciter qu'une seule aide par foyer fiscal par année civile,
- à signer une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo dans les trois ans,

- à fournir une facture d'achat établie dans l'année précédant la date de réception de la demande par Bordeaux Métropole,
- à produire le certificat d'homologation répondant aux exigences de la norme NF EN15194 pour les VAE, les vélos cargos à assistance électrique, les tricycles à assistance électrique et la norme NF EN14764 pour les vélos pliants et les tricycles sans assistance électrique,
- à répondre à un questionnaire de mobilité avant et après l'achat du vélo.

Depuis le lancement de l'opération, vingt-six délibérations adoptées lors de précédents Conseils communautaires de janvier 2013 à novembre 2014, puis par les Conseils métropolitains de janvier 2015 à janvier 2016 ont permis l'attribution de subventions pour 924 dossiers de demande correspondant à un montant de 166 276,03 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 16 novembre 2015.

Sur 2016, le budget prévu est de 65 000 euros de subventions.

Pour la période du 17 novembre 2015 au 31 décembre 2015, 60 nouveaux dossiers complets ont fait l'objet d'une instruction favorable. Sur ces 60 dossiers, 48 concernent des vélos à assistance électrique, 6 des vélos pliants, 2 des vélos pliants à assistance électrique, 2 des vélos cargo et 2 des vélos cargo à assistance électrique. De plus, 39 demandes bénéficient du montant maximum autorisé, 40 demandes concernent des ménages résidant en périphérie de Bordeaux. Enfin, 62 % des demandes sont effectuées par des femmes.

En application des délibérations n°2012/0674 du 28 septembre 2012, n°2013/0988 du 20 décembre 2013 et n°2015/0041 du 23 janvier 2015 adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycles et fixant les critères d'attribution d'une subvention métropolitaine, la présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions d'aide à l'acquisition de vélos aux particuliers ayant déposé une demande éligible au regard des critères posés.

Le tableau joint en annexe récapitule les subventions allouées au titre des demandes complètes reçues entre le 17 novembre 2015 et le 31 décembre 2015. Le montant cumulé des aides à octroyer est de 13 400,47 €.

En application de l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, la version non-anonymisée du tableau annexé est à la disposition des Conseillers métropolitains qui peuvent venir le consulter à la Direction d'appui administrative et financière – immeuble Laure Gatet – cours du Maréchal Juin – 1<sup>er</sup> étage – 33000 Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-13 ;

**VU** la délibération n°2000/0389 du Conseil de Communauté du 26 mai 2000 approuvant le plan des déplacements urbains ;

**VU** la délibération n°2004/0363 du Conseil de Communauté du 28 mai 2004 approuvant la mise en conformité du plan des déplacements urbains avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

**VU** la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté en date du 11 février 2011 approuvant le plan climat ;

**VU** la délibération n°2011/0711 du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2011 approuvant l'agenda 21 ;

**VU** la délibération n°2012/0760 du Conseil de Communauté en date du 26 octobre 2012 approuvant la politique vélo ;

**VU** la délibération n°2012/0674 du Conseil de Communauté en date du 28 septembre 2012, modifiée par la délibération n°2013/0988 du 20 décembre 2013, adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargo et de tricycles et fixant les critères d'attribution d'une subvention communautaire ;

**VU** la signature par la Communauté urbaine de Bordeaux de la charte de Bruxelles le 15 mai 2009 ;

**VU** les demandes complètes déposées par les bénéficiaires, réceptionnées entre le 17 novembre 2015 et le 31 décembre 2015 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes participe au développement de l'usage du vélo et à la réduction de la circulation automobile et à l'émission de gaz à effet de serre et constitue un premier acte opérationnel de la politique vélo s'adressant à un large public ;

**CONSIDERANT QU'**il y a lieu d'attribuer les subventions d'aides à l'acquisition aux demandes éligibles conformément aux dispositions des délibérations n°2012/0674 et n°2013/0988 fixant les critères d'attribution ;

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'accorder une subvention à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau en annexe, pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants et de vélos cargo.

**Article 2** : de verser la subvention en une seule fois à chaque bénéficiaire ; les versements seront effectués dans un délai d'un mois suivant l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**Article 3** : chaque bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle que le Président, ou son représentant, souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente délibération ; en particulier, le bénéficiaire peut être invité à présenter toute pièce justificative relative à la réalisation de l'opération, ou à ses ressources, demandée par Bordeaux Métropole ; toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

**Article 4** : d'affecter un montant global de 13 400,47 € inscrit sur le budget principal de l'exercice 2016 – Chapitre 67 – Compte 6745 – Fonction 844.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs, et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>14 AVRIL 2016</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>14 AVRIL 2016</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA

## Subvention pour la période du 17 novembre 2015 au 31 décembre 2015

### Conseil de Mars 2016

Bénéficiaire		Commune		Type de Vélo	Quotient Familial	montant du vélo	Taux subvention	plafond de la subvention	Subvention allouée
2015/384	Madame B	33600	PESSAC	VAE	989,43 €	699,00 €	25 %	300 €	174,75 €
2014/327	Madame B	33600	PESSAC	Vélo pliant	1 052,12 €	239,95 €	25 %	200 €	59,98 €
2015/374	Madame B	33110	LE BOUSCAT	VAE	1 162,91 €	1 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/397	Madame B	33700	MERIGNAC	VAE	1 132,50 €	999,95 €	25 %	300 €	249,98 €
2015/389	Madame B	33700	MERIGNAC	VAE	1 744,83 €	1 899,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/392	Monsieur B	33700	MERIGNAC	VAE	1 476,16 €	999,00 €	12,5 %	150 €	124,87 €
2015/365	Madame B	33370	ARTIGUES	VAE	812,16 €	999,00 €	25 %	300 €	249,75 €
2015/390	Madame B	33200	BORDEAUX	VAE	1 847,58 €	1 497,99 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/361	Madame B	33000	BORDEAUX	Vélo pliant	0,00 €	150,99 €	25 %	200 €	37,50 €
2015/399	Monsieur B	33000	BORDEAUX	VAE	2 189,72 €	1 799,10 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/369	Madame C	33520	BRUGES	VAE	1 166,83 €	1 035,00 €	25 %	300 €	258,75 €
2015/372	Monsieur C	33530	BASSENS	VAE	1 111,58 €	379,00 €	25 %	300 €	94,75 €
2015/368	Madame C	33600	PESSAC	VAE	1 175,25 €	2 049,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/380	Monsieur C	33185	LE HAILLAN	VAE	1 156,94 €	2 464,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/367	Madame D	33300	BORDEAUX	VAE	1 386,00 €	1 000,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/396	Madame D	33200	BORDEAUX	Vélo Cargo	1 144,81 €	2 342,43 €	25 %	450 €	450,00 €
2015/382	Madame D	33700	MERIGNAC	Vélo Cargo AE	1 028,00 €	3 219,00 €	25 %	600 €	600,00 €
2015/381	Madame D	33000	BORDEAUX	VAE	934,50 €	999,00 €	25 %	300 €	249,75 €
2015/377	Madame F	33130	BEGLES	VAE	1 180,63 €	559,20 €	25 %	300 €	139,80 €
2015/375	Madame F	33290	BLANQUEFORT	VAE	1 300,43 €	899,96 €	12,5 %	150 €	112,49 €
2015/378	Monsieur G	33000	BORDEAUX	VAE	1 101,91 €	599,96 €	25 %	300 €	149,99 €
2015/395	Monsieur L	33260	LA TESTE	Vélo pliant	1 122,58 €	599,00 €	25 %	200 €	149,75 €
2015/366	Monsieur L	33320	EYSINES	VAE	887,33 €	1 512,41 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/398	Monsieur L	33100	BORDEAUX	VAE	2 060,33 €	379,00 €	12,5 %	150 €	47,37 €
2015/379	Monsieur L	33560	CARBON BLANC	vélo pliant AE	1 877,58 €	999,00 €	12,5 %	150 €	124,87 €
2015/370	Monsieur M	33700	MERIGNAC	VAE	238,22 €	1 359,15 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/388	Monsieur M	33170	GRADIGNAN	VAE	992,66 €	2 599,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/363	Monsieur M	33800	BORDEAUX	VAE	1 119,33 €	2 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/371	Monsieur M	33270	FLOIRAC	VAE	1 667,12 €	749,95 €	12,5 %	150 €	93,74 €
2015/387	Monsieur M	33200	BORDEAUX	VAE	1 070,91 €	1 279,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/364	Madame O	33320	EYSINES	VAE	862,00 €	1 199,00 €	25 %	300 €	299,75 €
2015/391	Madame R	33800	BORDEAUX	Vélo pliant	0,00 €	180,00 €	25 %	200 €	45,00 €
2015/383	Madame S	33400	TALENCE	vélo pliant AE	1 688,41 €	629,10 €	12,5 %	150 €	78,63 €
2015/336	Monsieur S	33400	TALENCE	VAE	69,61 €	1 249,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/376	Madame S	33800	BORDEAUX	VAE	1 751,47 €	1 494,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/373	Madame S	33320	EYSINES	VAE	599,61 €	1 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/393	Monsieur T	33700	MERIGNAC	VAE	2 102,10 €	1 399,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/394	Madame T	33300	BORDEAUX	VAE	707,00 €	1 108,00 €	25 %	300 €	277,00 €
2015/386	Madame V	33320	EYSINES	VAE	690,06 €	799,10 €	25 %	300 €	199,77 €
2015/400	Madame L	33200	BORDEAUX	VAE	1 831,00 €	499,99 €	12,5 %	150 €	62,49 €
2015/402	Monsieur Z	33800	BORDEAUX	VAE	1 042,93 €	3 210,19 €	25 %	600 €	600,00 €
2015/403	Madame P	33000	BORDEAUX	Vélo pliant	1 762,52 €	1 484,00 €	12,5 %	100 €	100,00 €
2015/404	Monsieur D	33160	MEDARD EN J	VAE	1 724,37 €	1 274,15 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/405	Monsieur R	33000	BORDEAUX	VAE	1 275,80 €	2 200,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/406	Madame A	33200	BORDEAUX	VAE	1 097,44 €	2 199,00 €	25 %	600 €	549,75 €
2015/408	Madame T	33110	LE BOUSCAT	Vélo Cargo AE	1 045,00 €	3 821,18 €	25 %	600 €	600,00 €
2015/409	Madame R	33300	BORDEAUX	VAE	395,33 €	2 000,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/410	Monsieur M	33400	TALENCE	Vélo Cargo	1 269,64 €	2 490,00 €	12,5 %	225 €	225,00 €
2015/411	Madame L	33310	LORMONT	VAE	964,66 €	379,00 €	25 %	300 €	95,75 €
2015/412	Madame D	33700	MERIGNAC	VAE	1 065,00 €	999,99 €	25 %	300 €	249,99 €
2015/413	Madame R	33700	MERIGNAC	VAE	1 706,76 €	2 249,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/416	Madame B	33270	BOULIAC	VAE	2 015,50 €	2 099,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/417	Monsieur E	33520	BRUGES	VAE	1 929,91 €	599,99 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/419	Monsieur S	33700	MERIGNAC	VAE	1 741,41 €	1 649,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/420	Monsieur P	33600	PESSAC	VAE	1 087,66 €	1 199,00 €	25 %	300 €	299,75 €
2015/421	Madame V	33000	BORDEAUX	Vélo pliant	475,50 €	1 300,00 €	25 %	200 €	200,00 €
2015/422	Madame L	33160	TAUBIN DE M	VAE	864,08 €	3 695,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/423	Madame L	33150	CENON	VAE	985,22 €	949,00 €	25 %	300 €	237,25 €
2015/424	Madame D	33700	MERIGNAC	VAE	1 127,00 €	849,00 €	25 %	300 €	212,25 €
2015/425	Monsieur A	33290	BLANQUEFORT	VAE	148,00 €	1 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €

**13 400,47 €**